



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marine nationale
Direction Centrale du Service de
Soutien de la Flotte

Paris, le 28 juillet 2025
N° 2025-12715/ARM/DCSSF/SDA/CT/NP

MODIFICATIF n°01

Décision du 2 juin 2025 portant délégation de signature en matière d'actes de passation des marchés publics (direction centrale du service de soutien de la flotte)

La directrice centrale du service de soutien de la flotte

Vu :

- le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement (modifié) ;
- le décret n° 2000-585 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service de soutien de la flotte (modifié) ;
- l'arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte (modifié) ;
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique publié au JORF du 7 décembre 2023.

Décide :

Article 1^{er} :

Les articles 1, 2 et 5 de la décision n°2025-9133 /ARM/DCSSF/SDA/CT/NP du 2 juin 2025 sont modifiés comme suit pour les délégataires à compter du 1^{er} août 2025 :

- la mention : « CA Laurent Bechler, directeur du service de soutien de la flotte de Toulon » est remplacée par :
« CA Fabrice Bornet, directeur du service de soutien de la flotte de Toulon, ICT Laurent Michoux responsable d'opération du service de soutien de la flotte de Toulon ».

Article 2 :

Le présent modificatif sera publié sur le site internet suivant : www.achats.defense.gouv.fr

L'ingénieure générale de l'armement hors classe Cécile Sellier,
directrice centrale du service de soutien de la flotte

ORIGINAL SIGNÉ